



Salaire viré par erreur sur un compte clôturé

Par **Carline**, le **16/10/2023** à **22:00**

Bonjour,

Je vous envoie ce message pour aider mon frère qui se retrouve dans une situation délicate à cause de son salaire qui a été viré sur un compte clôturé.

Mon frère travaille pour une société de transport depuis début 2016. Son salaire était viré les premiers mois sur un compte bancaire. ce compte ayant été clôturé, Il a fourni un nouveau rib(d'un nouveau compte) à son employeur. De fin 2016 jusqu'au mois dernier son salaire était viré normalement sur ce nouveau compte. Ce mois-ci, à son grand étonnement il apprend que son salaire est viré sur le l'ancien compte clôturé. Il a contacté l'entreprise qui lui dit qu'elle n'a pas encore eu de retour de ce virement et qu'elle ne peut rien faire (cela fait déjà une semaine). Il rencontre beaucoup de difficultés à joindre l'ancienne banque pour une réclamation. Il n'a plus d'identifiant et de mot de passe de connexion.

Quel recours peut-il avoir? Peut-t-il mettre l'employeur en demeure de lui verser son salaire?

Je vous remercie pour la réponse.

Par **P.M.**, le **16/10/2023** à **22:50**

Bonjour,

Ce n'est pas une avance que le salarié peut demander mais un acompte après une quinzaine de travail...

Normalement, il ne faut pas une semaine pour s'apercevoir que le virement a été fait sur un mauvais compte et l'employeur pourrait lui faire signer une décharge par lequel il s'engage à remboursement si le salaire lui parvenait...

C'est à l'employeur de prouver que le salaire a été versé...

Par **Carline**, le **16/10/2023** à **23:13**

Merci beaucoup

cordialement.

Par **janus2fr**, le **17/10/2023 à 07:27**

[quote]

Ce n'est pas une avance que le salarié peut demander mais un acompte après une quinzaine de travail...

[/quote]

Bonjour,

A quoi répondez-vous ici ?

Par **P.M.**, le **17/10/2023 à 09:35**

Bonjour,

Il y avait un message qui a disparu et qui indiquait que le salarié pouvait demander une avance le temps que le problème soit réglé si cela lui causait des difficultés financières...

Par **janus2fr**, le **17/10/2023 à 10:24**

D'accord, j'ai pas vu ce message...

Par **Marck.ESP**, le **17/10/2023 à 10:50**

Bonjour et bienvenue

L'ancien compte étant clôturé depuis longtemps, la banque ne peut garder les fonds et le retour DEVRAIT se faire automatiquement, même si cela prends quelques jours.

Pour exploiter toute piste, ce compte aurait-il été débiteur avant fermeture ?

La banque de l'employeur pouvait aussi l'informer que le virement n'a pas pu aboutir

Sinon et l'opération ne se réalise pas, prendre contact avec l'agence ou la Direction Régionale de l'établissement, car il est envisageable que la somme soit en attente sur un compte interne, genre "*sommes dues à la clientèle*".